

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : exécution des sentences pénales

Objet de la prestation : attestation de prescription d'une peine

Conditions d'obtention

Le demandeur doit avoir intérêt.

Pièces à fournir

- Demande écrite simple.
- Copie de la carte d'identité.
- Timbre fiscal (1 dinars) .
- Pièces justificative de la demande.

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier - Révision du dossier de l'affaire et du registre - délivrance de l'attestation. 	<p>Greffé du tribunal du lieu de la décision de la prescription de la peine (tribunal cantonal ou de première instance ou de la cour d'appel.</p>	2 jours

Lieu de dépôt du dossier
<p>Service : greffe du tribunal du lieu de la décision de la prescription de la peine Adresse : lieu du tribunal concerné.</p>

Lieu d'obtention de la prestation
<p>Service : le même lieu de dépôt du dossier Adresse : lieu du tribunal concerné.</p>

Délai d'obtention de la prestation
2 jours

Références législatives et / ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2568 du 25/12/1995. - Code des droits de l'enregistrement et de timbre.